



La FÉDÉRATION BELGE DES VÉHICULES ANCIENS asbl (FBVA), rue de la Loi 44 à 1040 Bruxelles, représenté par DE SMEDT Stéphane, Président FBVA

Et

Le ROYAL AUTOMOBILE CLUB OF BELGIUM asbl (RACB), rue d'Arlon 53 à 1040 Bruxelles, représenté par CORNELIS François, Président RACB

Ont convenu en date du 15/10/2012 et ce suite à l'accord initial du 07 avril 2009, de mieux définir les compétences de chaque fédération en matière des manifestations pour véhicules historiques:

**1) véhicules anciens = +25 ans**

a) balades touristiques, clubs = **compétence FBVA**

b) rallye de régularité historique avec des moyennes inférieures à 50 km/h et organisé par des clubs/organisateur belges et/ou étrangers = **compétence FBVA**

Exception :

- les organisateurs de rallyes de régularité dont la moyenne est inférieure à 50km/h doivent inscrire leur épreuve au calendrier du **RACB SPORT** s'ils souhaitent inscrire leur rallye dans un championnat FIA.

- les organisateurs de rallye de régularité qui combinent dans le même événement des épreuves de régularité en dessous et au-dessus de 50 km/h ont l'obligation d'inscrire leur épreuve au calendrier du **RACB SPORT**.

- les organisateurs de rallye de régularité qui utilisent dans le même événement des routes « ouvertes » et des parcours fermés ont l'obligation d'inscrire leur épreuve au calendrier du **RACB SPORT**.

c) rallye de régularité historique avec moyenne au-dessus de 50 km/h et organisé par des clubs/organisateur belges et/ou étrangers = **compétence RACB**

d) courses de côte et montées historiques = **compétence RACB**.

e) rallyes d'orientation = **compétence FBVA** ou **RACB**.

f) événements sur circuit ou parcours fermés = **compétence RACB**.

## 2/ Véhicules modernes

Chaque organisation accessible à des véhicules modernes (-25 ans d'âge) = **compétence RACB**.

## 3/ Cellule de concertation

Il est important que nos deux fédérations nationales communiquent correctement et régulièrement ensemble sur la discipline rallye. Une cellule de concertation est mise en place pour:

- créer un accès internet à un calendrier commun afin faciliter les vérifications.
- s'échanger toutes les informations au sujet des rallyes de régularité et également les rallyes non connus, dits « pirates » et ce en vue de les contacter pour leur expliquer qu'il vaut mieux organiser sous une de nos fédérations
- s'échanger et respecter mutuellement les décisions sportives au niveau d'exclusion/pénalisation d'un pilote/copilote
- organiser 2 à 3 réunions par an entre les deux fédérations.

## 4/ Cartes FIA - FIVA

La FBVA acceptera les véhicules qui participent à un rallye de régularité sous l'égide de la FBVA et qui possèdent déjà un FIA Historical Technical Passport (FIA HTP) ou un FIA Historic Regularity Run Car Pass, sans les obliger à demander une Carte d'Identité FIVA.

## 5/ Ministère de l'intérieur

La FBVA et le RACB informeront le Ministère de l'Intérieur de cette convention en vue de la communiquer sous forme de circulaire à envoyer aux diverses communes. Cela permettra d'informer les autorités établissant les autorisations de passage de la fédération compétente pour l'événement concerné.

Fait à Bruxelles en trois exemplaires, le ~~15~~<sup>15</sup>/~~10~~<sup>10</sup>/2012

Pour la FBVA  
DE SMEDT Stéphane



Pour le RACB  
CORNELIS François

